

1^{ère} RONDE CARTOGRAPHIQUE DE SENINGHEM

REGLEMENT

Art. 1 Définition: Le **Trajectoire Racing Team** organise le 16 Avril 2016, de 7h à 19h30, la « **1^{ère} Ronde Cartographique de Seninghem** ». Il s'agit d'une randonnée cartographique réservée aux automobiles anciennes de plus de 25 ans (première mise en circulation antérieure au 31/12/1989) et aux véhicules d'exception. Pour la catégorie débutant, tous les véhicules sont acceptés.

Art. 2 Véhicules admis:

Les organisateurs limitent à 70 le nombre des véhicules admis à participer et se réservent le droit d'apprécier les « exceptions » ou de refuser les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de ce type de manifestation.

Art. 3 Normes administratives:

Le conducteur, qui présentera une autorisation écrite du propriétaire s'il n'est pas lui-même le propriétaire du véhicule, doit être titulaire du permis de conduire et ne pas faire l'objet d'une procédure de suspension de permis de conduire. Il devra, en outre, être en possession des « papiers » du véhicule, c'est à dire carte grise, contrôle technique et police d'assurance. Les véhicules devront être en accord avec la réglementation du Code de la Route de leur pays d'immatriculation.

Art. 4 Assurance:

Les organisateurs auront souscrit une assurance « Responsabilité Civile » pour la durée de la manifestation. Les participants, conducteurs et navigateurs, déclareront dégager les organisateurs de toute responsabilité civile vis-à-vis des tiers et de toute responsabilité découlant de l'usage de leur véhicule pour tous dommages corporels ou matériels dont ils pourraient être les auteurs.

Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Art. 5 Vérifications:

Le lieu et l'heure du rendez-vous pour les contrôles administratifs seront précisés avec la confirmation d'engagement.

Art. 6 Plaques et publicité:

Les organisateurs fourniront aux concurrents deux plaques de participation ; l'une d'elles devra être fixée à l'avant de la voiture sans toutefois gêner, même partiellement, la lecture de la plaque d'immatriculation. Ils fourniront également des numéros de portières et des autocollants publicitaires qui devront obligatoirement figurer dans les espaces réservés aux annonceurs de la manifestation.

Art. 7 Carnet de route:

Chaque équipage se verra remettre un carnet de route où figurera la description de l'itinéraire à suivre permettant de rejoindre, en particulier, la salle de restauration pour le déjeuner et l'arrivée, ainsi qu'une feuille de pointage des contrôles de passage.

Art. 8 Sécurité:

La totalité du parcours se déroulera sur des routes ouvertes à la circulation, les participants sont donc tenus à respecter scrupuleusement les règles du Code de la Route. Un notable excès de vitesse ou une conduite dangereuse constatée par les organisateurs entraîneront l'exclusion immédiate de l'équipage sans dédommagement financier.

Art. 9 Instruments:

Les systèmes de guidage, de type G.P.S. ou autre, ne sont pas autorisés. Seul est toléré l'usage d'un compteur additionnel.

Art. 10 Déroutement:

La « **1^{ère} Ronde Cartographique de Seninghem** » n'étant en aucun cas une épreuve de vitesse, les concurrents devront se conformer aux prescriptions du Code la Route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des agglomérations traversées.

Le parcours officiel de la randonnée sera gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera scindé en plusieurs étapes et chaque étape sera décomposée en plusieurs secteurs de natures différentes. Le parcours sera décrit dans un carnet de route sous forme de fléchés et de cartes tracées ou à tracer.

Pour des raisons de sécurité, de fluidité de circulation et de nuisances aux riverains, les départs seront donnés dans l'ordre des numéros et à intervalles réguliers par le contrôleur de départ.

Les véhicules personnels suiveurs ou d'assistance sont interdits sur le parcours. Une voiture ouvreuse de l'organisation effectuera l'intégralité du parcours 20 minutes avant le premier concurrent afin de vérifier la bonne mise en place des points de contrôle et de donner les consignes de sécurité aux riverains si nécessaire.

Des contrôles de passage, tenus secrets, seront disséminés sur le parcours, et à DROITE de la route empruntée, de façon à vérifier le respect de l'itinéraire proposé pour cette « **1^{ère} Ronde Cartographique de Seninghem** ». Les chiffres ou lettres qui y seront représentés devront être reportés, à l'encre indélébile, par les concurrents sur leur carnet de route, et dans l'ordre de passage, dans les cases prévues à cet effet. Toute rature entraînera une pénalisation.

Art.11 Engagements:

Trois catégories sont proposées aux participants :

- Navigation et Cartographie « Débutants » (+/- 140km)
- Navigation et Cartographie « Amateurs » (+/- 170km)
- Navigation et Cartographie « Confirmés » (+/- 210 km)

Pour l'une ou l'autre catégorie, les frais d'inscription, qui s'élèvent à **60 euros** par équipage de deux personnes s'inscrivant **avant le 6 Avril 2016** (le cachet de la poste faisant foi), incluent l'accueil, la restauration du midi, les plaques de participation, la remise des prix.

Passé le 6 Avril 2016, les frais d'inscription s'élèveront à **80 euros** par équipage.

Dans tous les cas, il sera demandé «30 euros par passager supplémentaire».

Les demandes d'engagement, accompagnées du règlement des droits libellé à l'ordre du Trajectoire Racing Team, sont à adresser par courrier à :

Trajectoire Racing Team

54 Rue des Grands Bois

62 380 Seninghem

Courriel : benoit-mouquet@orange.fr

Art.12 Attitude:

Les participants s'engagent à adhérer au présent règlement et à se conformer aux décisions des organisateurs. En tout état de cause, ils sont censés adopter une attitude sportive et faire preuve de « fair play ».

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison d'un dépassement de vitesse, d'une conduite jugée dangereuse, d'une infraction grave au Code de la Route, d'une attitude inamicale envers les organisateurs ou les autres concurrents, d'une falsification des documents de contrôle ou d'une utilisation de moyen de guidage non autorisé. En cas d'exclusion pour l'une de ces raisons, le montant de l'engagement restera acquis à l'organisation.

La « **1^{ère} Ronde Cartographique de Seninghem** » étant placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, **AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE.**